



DEPARTEMENT
de la
HAUTE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance ordinaire du 14 décembre 2023



REF : 2023 / 070

Nombre effectif et légal
des Membres du Conseil
Municipal : 23

Nombre des Membres en
exercice : 23

Nombre des Membres
présents à la séance : 21

Nombre des votants
(présents + pouvoirs) : 23

L'an deux mil vingt-trois, le 14 du mois de décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la ville de JOINVILLE, assemblé en son lieu ordinaire - salle du Conseil Municipal en Mairie -, sous la présidence de M. Bertrand OLLIVIER, Maire, pour la tenue de la session ordinaire, en suite de la convocation faite par M. le Maire de ladite ville le 08 décembre 2023.

Présents : M. OLLIVIER - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT - M. BOZETTI - M. MULLER - Mme FION - M. ROZE - Mme HUMBLOT - M. NIVELAIS - Mme ROBERT - Mme HERAULT - M. TAILLANDIER - M. VIALANEIX - Mme CHOMPRET - Mme MARQUELET - Mme BRINGAND - M. LEGENDRE - M. NEVEU - Mme PRATBERNON - M. MATTERA - Mme PATIN.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer

Absents excusés :

*M. FLEURIGEON avait donné pouvoir à M. LAMBERT
Mme DI TULLIO avait donné pouvoir à M. le Maire*

Absents : NEANT

Mesdames HERAULT et PATIN ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance qu'elles ont acceptées.

OBJET : DEMANDE D'ADHESION DU SYNDICAT MIXTE DES EAUX de LEFFONDS-RICHEBOURG-SEMOUTIERS AU SDED ET MODIFICATIONS STATUTAIRES

Monsieur le Maire explique que les statuts du SDED sont soumis pour approbation de leur modification suite à la demande d'adhésion du Syndicat Mixte des Eaux de LEFFONDS-RICHEBOURG-SEMOUTIERS par délibération du 26 juin 2023, à compter du 1^{er} janvier 2024 ; à cette même date la compétence « technologie de l'information et de la communication (TIC) » sera transférée, et souhaite disposer du service d'information géographique SIG du SDED 52 dans le domaine de l'eau potable.

Vu la délibération du SDED 52 du 21 septembre 2023 acceptant l'adhésion du Syndicat Mixte des Eaux de LEFFONDS-RICHEBOURG-SEMOUTIERS au 1^{er} janvier 2024 et prenant acte du transfert à la même date de sa compétence « technologie de l'information et de la communication (TIC) »,

Considérant que suite à cette adhésion les statuts du SDED 52 doivent être mis à jour pour prendre en compte, notamment, la représentativité du Syndicat Mixte des Eaux de LEFFONDS-RICHEBOURG-SEMOUTIERS,

En vertu des articles L5211-18 et L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres disposent de 3 mois à compter de la notification de la délibération du SDED 52 pour se prononcer sur la demande d'adhésion et les modifications statutaires.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- ② **D'approuver** la demande d'adhésion du Syndicat Mixte des Eaux de LEFFONDS-RICHEBOURG-SEMOUTIERS au SDED52 à compter du 1^{er} janvier 2024 et prend acte à la même date du transfert de sa compétence "technologie de l'information et de la communication (TIC)",
- ② **D'approuver** les modifications statutaires du SDED 52 dont une copie est jointe à la présente délibération,
- ② **De prendre acte** que l'adhésion du Syndicat Mixte des Eaux de LEFFONDS-RICHEBOURG-SEMOUTIERS au SDED 52.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire de JOINVILLE, Bertrand OLLIVIER

